



JULLOUILLE

**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 Juillet 2011**

Présents : M. FORGET Louis, Mme BASSARD Jacqueline, M. CURTET Jean-Pierre, M. DAVID Jean-Pierre, M. FERÉY Philippe, M. CHARNEAU Jean-Pierre, M. FOLLAIN Alfred, M. LEGROS Élie, M. BONNOT Daniel, Mme LEVEAU Annie, Mlle CHRETIENNE Géraldine, M. LECONTE Claude.

Absents :

Mme GRANDET Florence	pouvoir à M. FERÉY Philippe
M. BRIERE Alain	pouvoir à M. FORGET Louis
M. BLIN Christophe	pouvoir à Mlle CHRETIENNE Géraldine
Mme GRANVILLE Andrée	pouvoir à Mme BASSARD Jacqueline
Mme FLICHY Brigitte	pouvoir à Mme LEVEAU Annie

Absent non excusé : M. MALPHETTES Jacques

Secrétaire de séance : M. DAVID Jean-Pierre

Monsieur le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du 17 juin 2011 qui est adopté à l'unanimité.

1 Tarifs cantine

Pour l'année scolaire 2011/2012, Monsieur le Maire propose le maintien des tarifs de l'année 2010/2011, soit 3.05 € par enfant et 5.00 € par adulte. Pour info, le prix de revient d'un repas est de 7.50 € TTC.

Adopté à l'unanimité

2 Tarifs garderie (à partir de septembre 2011)

Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs :

a)garderie

matin	7.30	9.00	1.50 €
soir	16.30	17.00	avec le goûter.....	1.50 €
soir	16.30	18.30	avec le goûter et interruption pour étude ou activité.....	1.50 €
soir	17.15	18.30	sans le goûter (après soutien scolaire).....	1.50 €
soir	16.30	18.30	avec le goûter.....	2.00 €

b) étude surveillée avec présence d'au moins 6 enfants

soir	17.00	18 00	2.00 €
------	-------	-------	-------	--------

Adopté à l'unanimité

3 Désignation d'un représentant au S.I.A.S.

Suite de la démission de Madame LESTRINGANT du conseil municipal et membre suppléant du S.I.A.S. du canton de Granville, il est procédé à bulletin secret à l'élection d'un nouveau membre suppléant.

Est seul candidat : M. FERÉY Philippe. Par 16 voix, M. FERÉY Philippe est élu membre suppléant, M. FOLLAIN Alfred ayant obtenu une voix.

4 Recours contentieux

Monsieur le Maire est autorisé à ester en justice pour le contentieux en urbanisme dans le dossier de permis de construire délivré à Melle TESSIER et contesté par Mrs et Mmes CUDELOU et GUSTAVE. Le cabinet CORNET VINCENTSEGUREL est désigné pour représenter la commune.

Adopté à l'unanimité

5 Décision modificative budgétaire

Retiré de l'ordre du jour.

6 Alimentation en eau potable

Dans le cadre de la réorganisation territoriale, Monsieur le Maire informe le conseil municipal des projets en cours sur la création d'un syndicat unique de production en eau potable avec Avranches et Granville et donc de la dissolution des syndicats existants.

Adopté à l'unanimité

7 Le Pont Bleu - Problèmes des risques d'inondations

Monsieur le Maire rend compte des différentes démarches auprès du Conseil Général pour le problème de ***l'insuffisance de débit du « petit Pont Bleu »*** qui est situé sur une route départementale, la RD 154 à cheval sur la limite des communes de SAINT-PAIR-SUR-MER et JULLOUVILLE.

M JULIENNE, Conseiller Général du canton, a obtenu que soit programmée pour 2012, la réalisation d'un by-pass à droite de l'ouvrage vers l'aval ; les propriétaires des terrains, à savoir les propriétaires du restaurant Le Pont Bleu et la commune de SAINT-PAIR-SUR-MER ont donné leur accord de principe sous réserve de la remise en état des lieux.

Monsieur le Maire a donné lecture du courrier adressé par Monsieur le Maire de SAINT-PAIR-SUR-MER à Monsieur le Sous-préfet d'Avranches sollicitant une audience en présence du Conseil Général, du président du SMBCG et des maires de JULLOUVILLE et de SAINT-PAIR-SUR-MER.

Monsieur le Maire, suite à la police d'élagage des mairies cet hiver, propose une délibération afin que Monsieur le Préfet demande à ses services d'engager dans le cadre de la loi sur l'eau ***un curage du lit du THAR*** (notamment les recépages des souches) à partir du Pont HOGRISS et ce, jusqu'à l'embouchure sachant que la passerelle de la résidence privée LE SEUIL MARIN, située sur la commune de SAINT-PAIR-SUR-MER dans l'agglomération de Kairon-plage, a également un débit insuffisant du fait du tablier très bas qui provoque un blocage de l'eau et surtout des embâcles. Cet ouvrage non conforme devra faire l'objet d'une procédure de police qui devra conduire à la reconstruction de l'ouvrage, son débit n'étant que de 8,50 mètres cube par seconde.

Adopté à l'unanimité

8 Avis sur la réorganisation territoriale

- ***Refus par le conseil municipal de la proposition de Monsieur Le Préfet*** sur la fusion des communautés de communes de la C.C.P.G., des DELLES et du PAYS HAYLAND.
- Proposition du conseil municipal de ***construire une communauté de communes (25 à 28 communes) autour du bassin de vie Granvillais***, en incluant des communes du canton de BREHAL et de SARTILLY.

Monsieur le Maire propose de revoir le contenu de la délibération en municipalité.

Adopté à l'unanimité

9 Questions diverses

- ***URBANISME*** : prévoir pour le prochain conseil municipal, les démarches de ***modification simplifiée du règlement du POS***, à savoir, appliquer le même règlement des zones UC à la zone UCa qui concerne les agglomérations de GROUSSEY, SAINT-MICHEL-DES-LOUPS et les villages de LÉZEAUX et LA CARRIÈRE qui sont maintenant raccordés au réseau d'eaux usées.
- ***Submersion marine***: compte rendu est donné de la réunion publique organisée par la commune de SAINT-PAIR-SUR-MER le 9 juillet et information quant aux plans topographiques dressés par le cabinet de géomètre GEOMAT.
- ***Colonie de la Ville de SAINT-OUEN*** : rappel des rencontres avec l'O.V.L. et toujours l'inquiétude sur le devenir du site.

La séance est levée à 19 heures 15.

Le secrétaire de séance

Jean-Pierre DAVID